

ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2016

Monsieur Christian Roy
Directeur de projet Extension de Canadian Malartic
et déviation de la route 17
100, chemin du Lac Mourier,
Malartic (Québec) JOY 1Z0

Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et
de déviation de la route 117 à Malartic
Questions complémentaires du 12 août 2016 (DQ21, n^{os} 1 à 20)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles **les réponses sont attendues d'ici le mardi 17 août** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. (7)

Questions complémentaires du 12 août 2016 (DQ21, n^{os} 1 à 20)

1. Pour les années 2014 et 2015, veuillez fournir les montants correspondant aux achats totaux en biens et services effectués par mine Canadian Malartic ainsi que le montant des achats en Abitibi-Témiscamingue et à Malartic spécifiquement.
2. Pour les années 2011 à 2015, veuillez produire un tableau présentant les contributions de la mine Canadian Malartic aux revenus du Québec et du Canada. En plus des montants totaux, et de façon non exclusive, veuillez préciser ces sommes pour l'impôt sur le revenu, les taxes sur la masse salariale (part de l'employeur et séparément part des employés), les redevances minières, celles sur l'eau, celles sur les résidus miniers et pour les baux miniers d'exploration.
3. Pour les années 2011 à 2015, outre les montants versés au Fonds Essor et ceux en Dons et commandites, quelles ont été les sommes versées dans la catégorie Éducation et bourses d'études, ainsi que dans des Chaires de recherche? (voir Rapport DD 2015, p. 30). Pour les Chaires, veuillez distinguer les montants de nature philanthropique des contrats de recherche.
4. Pour chacune des années de 2011 à 2015, à combien estimez-vous les coûts d'opération ou les investissements qui sont rattachés au fait que la mine Canadian Malartic soit installée et opère en milieu urbain?
5. Il y a une disparité entre les avis de non conformité transmis par le MDDELCC (DB27) et ceux répertoriés au tableau S2QC-17 de PR5.2.1 pour les sautages non conformes. Veuillez déposer une mise à jour des non conformités des activités de sautage jusqu'aux derniers avis reçus du ministère en 2016.

Mise à jour du plan minier

Les documents les plus récents de l'étude d'impact sont datés de mars 2016 (PR3.3 et PR3.3.1). Les paramètres du projet qui y sont présentés découlent du plan minier de décembre 2014. Pendant la première partie de l'audience, vous avez déposé une nouvelle version du plan minier mise à jour en 2016 (le document DA24). Afin de disposer d'une mise à jour la plus récente possible de la description du projet, la commission vous demande de lui fournir une série d'informations factuelles tenant compte du nouveau plan minier de 2016.

6. La fin de l'exploitation

À plusieurs endroits dans la documentation, il est indiquée que l'exploitation se poursuivrait jusqu'en 2028. Le plan minier de 2014 présenté dans le tableau 8-3 du résumé de l'étude d'impact (PR3.3, p. 136) s'étend de 2015 à 2028 et il indique qu'en 2028 il n'y aurait aucune extraction de minerai ni de stériles. La nouvelle version du plan minier (DA24) couvre la période 2016 à 2026 et la colonne « Total » à la droite du tableau ne tient donc pas compte des années 2027 et 2028.

- a. Quelle est la date prévue de la fin de l'exploitation du plus récent plan minier ?
Est-ce 2028, 2027 ou 2026 ? Qu'est-ce qui est prévu pour les années 2027 et 2028 ?
- b. Au besoin, veuillez compléter le tableau du document DA24 en y incluant les années 2027 et 2028.
- c. Indiquer à quel rythme répond la révision du plan minier et combien de révisions sont prévisibles d'ici la fin de l'exploitation.

7. Les paramètres du projet

Pour chacun des paramètres de la liste suivante, veuillez fournir

- a) une valeur de la situation actuelle (correspondant à 2016) et
- b) la valeur prévue à la fin de la période d'exploitation selon le nouveau plan minier :
 - Quantité d'or produite (depuis le début de la mine)
 - Dimensions de la fosse (volume, superficie, profondeur maximale)
 - Quantité de roc excavé (depuis le début de la mine en Mt)
 - Taux d'excavation actuels et pour le projet d'agrandissement (valeur journalière moyenne et maximale)
 - Quantité de stériles produite (depuis le début de la mine en Mt et en Mm³)
 - Dimensions de la halde à stériles (tonnage, volume, hauteur maximale atteinte, superficie couverte)

- Quantité de résidus produite (depuis le début de la mine en Mt et en Mm³)
- Dimensions du parc à résidus (tonnage, superficie, épaisseur maximale atteinte, longueur de digues)
- Quantités de stériles et de résidus déposés dans la fosse à la fin de l'exploitation selon les plus récentes évaluations du plan (tonnages, superficies et épaisseurs) et espace épargnée en surface (superficies supplémentaires requises de halde et parc s'il n'y avait pas d'entreposage dans la fosse)

8. Le budget et les emplois

- a. Vous indiquez d'une part que « avec le projet il est prévu des dépenses supplémentaires de l'ordre de 2,5 G\$ pour l'exploitation de l'extension » (PR3.3, p. 88) et d'autre part que les dépenses d'opérations sont de 442 M\$/an (DA9, p. 36).

Ces valeurs sont-elles encore à jour ? À quoi correspond le 2,5 G\$?

Quel est le montant du budget global du projet d'agrandissement de la mine et de déviation de la 117 ?

- b. Vous indiquez que les « dépenses additionnelles de construction [...] permettront de soutenir l'équivalent de 420 emplois à temps plein pour la durée des travaux reliés à la construction de la Déviation » (PR3.3, p. 88). Combien d'emplois directs et combien d'emplois indirects attribuez-vous au volet déviation du projet ?

9. La mise à jour du Plan de restauration

Dans le résumé de l'étude d'impact daté de mars 2016 (document PR3.3), il est indiqué que la dernière mise à jour du Plan de restauration avait été déposée en 2014 et révisée en octobre 2015 à la suite de questions du MERN et du MDDELCC. La version du 23 octobre 2015 se trouve dans l'annexe S2QC-82 des réponses à la deuxième série de questions de l'étude d'impact (PR5.2.1) sous le titre « Documents divers demandés ».

- Disposez-vous d'une mise à jour du Plan de restauration ajustée aux nouvelles données du plan minier de 2016 ? Si oui, veuillez la déposer. Sinon, quand prévoyez-vous faire la prochaine mise à jour du Plan de restauration ?

Mise à jour sur le rabattement de la nappe

10. Rabattements simulé et mesuré

Dans l'étude d'impact, vous présentez une figure du rabattement de la nappe, la figure S2QC-72d (PR5.2.1, p. 99), qui illustre le rabattement prédit et le rabattement mesuré à l'automne 2014. Lors de l'audience publique, le 16 juin 2016, en après-midi (M. Christian Roy, DT5, p. 122), vous avez présenté une figure similaire qui illustre les deux mêmes paramètres (DA37).

- a. Sur quelles données est basé le rabattement mesuré de cette dernière figure ?
- b. Qu'est-ce qui explique les différences entre les deux figures ?

Utilisation de la fosse comme aire d'accumulation

11. Les quantités de stériles et de résidus à enfouir

Vous indiquez que « Golder a été mandatée afin d'évaluer l'utilisation potentielle de la fosse comme aire d'accumulation et les résultats sont présentés dans un mémorandum technique » (PR3.1, p. 8-207). Dans ce mémorandum, Golder précise que « selon les informations transmises par CMGP, il est envisagé d'entreposer de 150 à 200 Mt de roches stériles et de 50 à 100 Mt de résidus dans la fosse (PR3.2, annexe 8-3, p. 12).

- a. Comment CMGP a-t-elle établi les quantités de résidus et de stériles à entreposer dans la fosse ? Préciser comment elles ont été calculées ?
- b. Quel serait la fourchette de la quantité totale de matériaux à enfouir (stériles + résidus) et celle du ratio prévu de stériles et de résidus.

L'énoncé des quantités à entreposer en fosse présente une bonne marge d'imprécision (du simple au double pour les résidus et de $\pm 33\%$ pour les stériles).

- c. Pourquoi l'estimation des quantités à entreposer varie-t-elle autant ?
- d. Depuis le mémorandum technique de novembre 2014, les quantités de stériles et de résidus à entreposer ont-elles été évaluées avec plus de précision ? Quelles en sont les évaluations actuelles ? Sinon, à quel moment prévoyez-vous pouvoir les préciser ? Et quels seront les facteurs qui permettraient de déterminer plus précisément les quantités de stériles et de résidus qui resteraient dans la fosse ?

La figure 3 du mémorandum (PR3.2, annexe 8-3) montre que les stériles et résidus pourraient être entreposés dans la partie ouest de la fosse jusqu'à un niveau de 250 m tandis que l'ennoyage de la fosse se ferait jusqu'au niveau de 308,5 m.

- e. Expliquer ce qui empêcherait d'entreposer davantage de stériles et de résidus dans la partie ouest de la fosse en y rehaussant leur accumulation au-dessus du niveau de 250 m. Jusqu'à quelle hauteur maximale l'accumulation pourrait-elle techniquement se faire dans la partie ouest de la fosse ?

Vous indiquez que l'entreposage en fosse des stériles et résidus permet de « réduire les dimensions des aires d'accumulation de surface pour l'entreposage des stériles et résidus, et ainsi minimiser l'occupation des milieux naturels » (PR3.1, p. 8-92).

- f. Veuillez nous indiquer les superficies moyennes réduites ou évitées de halde et de parc pour chaque tonne de stériles et de résidus qui seraient entreposée dans la fosse.

Les acquisitions et le guide de cohabitation

12. Veuillez préciser si les 12 acquisitions pour les activités passées et actuelles de la mine sont comprises dans les 18 acquisitions réalisées durant la période 2011-2015.
13. Le promoteur tient des « portes ouvertes » jusqu'au 19 août 2016 afin d'informer et échanger directement avec la population sur le guide de cohabitation.
 - a. Ces portes ouvertes visent-elles les individus ou s'adressent-elles aussi à des groupes particuliers comme au Comité de citoyens de la Zone Sud de la voie ferrée
 - b. Depuis l'annonce des modifications apportées au Guide de cohabitation, CMGP ou le Groupe de travail a-t-il rencontré ce comité de citoyens en privé? Quels ont été les propos de cette rencontre?
 - c. Les portes ouvertes contribueront-elles à apporter des modifications supplémentaires au Guide de cohabitation?

14. Le groupe de travail mentionne que la priorisation par la notion de vulnérabilité a été retirée de la dernière version du guide de cohabitation et que l'acquisition est accessible à l'ensemble des résidents de la zone A possédant une résidence principale.
- Veuillez préciser si le budget du programme d'acquisition a été revu et détailler l'échéancier d'utilisation.
 - Comment le groupe de travail prévoit faire l'analyse et la priorisation du traitement des demandes reçues?
 - Quel sera le traitement donné aux demandes reçues après l'épuisement éventuel du budget prévu?

Le climat sonore

15. Dans son évaluation préliminaire de l'exposition de la population de Malartic au bruit environnemental en 2012-2013, l'INSPQ analyse, entre autres, la proportion de nuits avec plus de 15 événements bruyants dépassant 60 dBA (LAFmax) et la proportion de nuits dépassant 40 dBA, pour le bruit de toutes sources confondues ainsi que pour le bruit des activités de la mine. Quel est l'avis du promoteur des résultats obtenus compte tenu que vous estimez que le bruit de la mine est régulier (DQ7.1, p. 40)?
16. À partir des données brutes (sans filtrage) du suivi du climat sonore de 2013 à 2015, veuillez dresser un portrait par point de mesure, de la proportion de nuits avec plus de 15 événements bruyants dépassant 60 dBA et de la proportion de nuits dépassant 40 dBA (Leq 1h).

Échantillonnage des puits des particuliers

17. Dans sa deuxième série de questions, le MDDELCC vous demandait de mesurer les paramètres pour lesquels l'état de référence du site excédait le critère RESIE ou le critère FC. Dans votre réponse, vous avez convenu d'y souscrire pour deux puits sur la route 117 au nord de Malartic et deux autres au sud, sur le chemin du lac Mourier et sur le chemin des Merles (PR5.1, QC-119, p. 171; PR5.2.1, S2QC-54, p. 69). Dans PR3.3, il est question d'un suivi sur 5 ans de 3 puits sur le chemin des Merles et de 4 puits sur la route 117. Dans la fiche synthèse déposée lors de l'audience publique, vous faites état d'un suivi systématique de la qualité de l'eau souterraine des puits domestiques, entamé en 2014 avec la collaboration avec l'UQAT, pour une période de 5 ans.

À la fin de 2015, 85 puits avaient été échantillonnés pour la hauteur de la nappe et des paramètres bactériologiques et physico-chimiques (DA74).

- Pouvez-vous clarifier vos obligations et engagements à l'égard de l'échantillonnage des puits des particuliers.
- Par ailleurs, dans la fiche synthèse, vous mentionnez que plus de la moitié des puits domestiques ont un système de traitement de l'eau. Puis vous élaborez sur la qualité de l'eau (DA74, p. 2, paragraphes 2 et 3). Ces considérations concernent-elles la qualité de l'eau souterraine avant ou après le passage dans le système de traitement des particuliers?

Qualité de l'eau retournée au milieu

18. Dans vos réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MDDELCC, vous mentionnez que, depuis le début des opérations de la mine, la qualité de l'eau des galeries aurait toujours été conforme aux exigences de rejet à l'environnement et que vous envisagez, en période de surplus d'eau, de transférer celle des galeries directement au bassin de polissage pour rejet à l'environnement (PR5.2.1, p. 34). Les exigences de rejet à l'environnement sont-elles celles de la Directive 019 ou les OER?
19. Dans les réponses à la première série de questions du MDDELCC, vous présentez une détermination des OER et des données de qualité de l'eau pour 2013 (PR5.1.1, Annexe QC-118). La commission vous demande de déposer les rapports trimestriels de suivi de l'effluent final (OER) pour 2014 et 2015.

Qualité de l'atmosphère

20. Les scénarios présentés dans les différentes modélisations de l'étude d'impact ainsi que les bilans massiques relatifs à ces scénarios (DA44) montrent qu'une augmentation des émissions de particules en suspension est anticipée pour les prochaines années, advenant l'autorisation du projet. Comment ces augmentations se traduiraient-elles sur les concentrations de contaminants dans l'air ambiant de Malartic?